

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00922

Numéro SIREN : 344 800 032

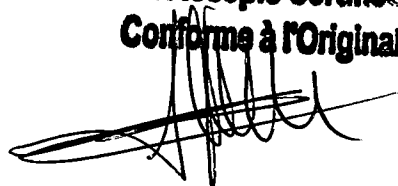
Nom ou dénomination : FACE AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 9445

I. BILAN AU 30/09/2023

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	490	490		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	15 122	15 122		125
Installations techniques, mat. et outillage	19 956	16 810	3 147	4 433
Autres immobilisations corporelles	479 581	309 910	169 671	120 642
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				194 588
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 432		20 432	14 984
ACTIF IMMOBILISE	535 581	342 331	193 250	334 773
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	1 228		1 228	245 526
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				433
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 788 018		7 788 018	3 853 081
Autres créances	1 039 397		1 039 397	356 855
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités				824 745
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	20 523		20 523	5 446
ACTIF CIRCULANT	8 849 167		8 849 167	5 286 087
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 384 748	342 331	9 042 417	5 620 860



B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	325 800	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		250 000
Report à nouveau	-156 877	656
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	131 084	-407 533
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	520 007	63 123
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	344 279	129 918
Provisions pour charges		
PROVISIONS	344 279	129 918
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131 580	17 830
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		1 087 080
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 723	75
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 850 744	3 389 741
Dettes fiscales et sociales	1 676 072	828 307
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	209 570	49 497
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	300 442	55 288
DETTES	8 178 131	5 427 819
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 042 417	5 620 860

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2023

Rubriques	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 210		1 210	-18 339
Production vendue de services	17 940 432		17 940 432	12 252 828
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	17 941 642		17 941 642	12 234 490
Production stockée			-300 455	76 831
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 333	7 750
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			96 526	35 045
Autres produits			2 630	35 341
PRODUITS D'EXPLOITATION			17 747 676	12 389 457
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 351 970	6 824 689
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 340 446	4 655 205
Impôts, taxes et versements assimilés			44 990	35 150
Salaires et traitements			1 021 118	733 541
Charges sociales			598 096	419 248
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			82 331	68 418
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			171 553	57 031
Autres charges			1 217	2 068
CHARGES D'EXPLOITATION			17 611 721	12 795 350
RESULTAT D'EXPLOITATION			135 955	-405 893
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			2 388	264
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			49	48
Autres intérêts et produits assimilés			2 339	217
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			12 348	3 088
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			12 348	3 088
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-9 960	-2 823
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			125 995	-408 717
PRODUITS EXCEPTIONNELS			7 250	1 333
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			7 250	1 333
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 161	150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				150
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 161	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 089	1 183
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			17 757 314	12 391 054
TOTAL DES CHARGES			17 626 230	12 798 588
BENEFICE OU PERTE			131 084	-407 533

III. ANNEXE

1. PREAMBULE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7	4.4. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES.....	14
1.1. PREAMBULE	7	4.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	15
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7	4.6. CREANCES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	15
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	7	4.7. PRODUITS A RECEVOIR	16
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	4.8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16
3.1. IMMOBILISATIONS.....	8	4.9. CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION.....	16
3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	8	5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	17
3.1.2. Immobilisations financières Erreur ! Signet non défini.		5.1. CAPITAUX PROPRES	17
3.2. EVALUATION DES STOCKS	8	5.2. ETAT DES PROVISIONS	17
3.2.1. Matières premières	8	5.2.1. Provisions pour risques et charges.....	17
3.2.2. En-cours de production de services.....	8	5.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations	18
3.2.3. Dépréciation des stocks.....	9	5.2.3. Provisions pour dépréciation des stocks 18	
3.3. CREANCES ET DETTES.....	9	5.2.4. Provisions pour dépréciation des créances	18
3.4. PROVISIONS REGLEMENTÉES.....	9	5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	19
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES.....	9	5.4. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	20
3.6. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	10	5.5. CHARGES A PAYER	20
3.6.1 Changement de méthode d'évaluation	10	5.6. COMPTES DE REGULARISATION	21
3.6.2 Changements de méthode de présentation.....	10	5.6.1. Produits constatés d'avance.....	21
3.6.3 Informations complémentaires	10	5.7. DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION.....	21
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	12	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	22
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12	6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	22
4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	12	6.2. RESULTAT FINANCIER	22
4.1.2. Tableau des amortissements.....	13	6.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations.....	13	6.4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	23
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14	6.6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	23
4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS	14	6.6.2. Fiscalité différée	24
		7. INFORMATIONS DIVERSES.....	24
		7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	24

7.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	
24	
7.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS...	24
7.4. REMUNERATION DES ORGANES	
D'ADMINISTRATION	25
7.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	25
7.5.1. Engagements donnés.....	25
7.5.2. Engagements reçus	25
7.6. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	26
7.6.1 Engagement en matière d'indemnité	
de départ à la retraite	26
7.6.2 Participation des salariés	26

1.PREAMBULE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Préambule

Ce document constitue l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 , dont le total est de 9 042 417 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 17 757 314 Euros et dégageant un bénéfice de 131 084 Euros.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 soit une durée de 12 mois.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler pour l'exercice clos le 30/09/2023.

2.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas connaissance d'évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 30 septembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Durée	Taux
Logiciels	1 à 3 ans	33 à 100 %
Matériel Industriel	4 à 5 ans	20 à 25%
Installations techniques, mat. Outillage	10 ans	10 %
Install. générales	10 ans	10 %
Matériel de transport	4 ans	25 %
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans	20 à 100 %
Mobilier	10 ans	10

3.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Evaluation des stocks

3.2.1. Matières premières

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entrée, premier sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

3.2.2. En-cours de production de services

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matière et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production sont exclus de la valorisation des travaux en cours.

Les opérations à long terme, y compris celles inférieures à douze mois, sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

3.2.3. Dépréciation des stocks

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

3.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

3.4. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.5. Provisions pour risques

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques comprennent :

- Les provisions constituées pour couvrir les risques financiers liés aux litiges en cours à la clôture de l'exercice.
- La provision pour SAV, calculée d'une manière statistique, couvre les dépenses à venir sur l'exercice prochain et relatif aux chantiers réalisés au cours de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges se réfèrent principalement à des litiges chantiers. Cette provision vise essentiellement à couvrir les éventuelles pénalités de retards et divers autres litiges identifiés à la clôture. Le montant des provisions repose sur une estimation des pénalités déterminée sur la base de l'application des conditions contractuelles à la date de clôture de l'exercice. Toutefois, les négociations ultérieures avec les tiers concernés peuvent par la suite limiter le montant des pénalités réellement décaissées

3.6. Méthode retenue pour la comptabilisation du chiffre d'affaires

La comptabilisation des affaires, les produits et charges relatifs à ces contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement, généralement déterminées sur la base d'un avancement par les coûts. Cette méthode conduit à enregistrer des factures à émettre ou produits constatés d'avance selon l'ajustement du chiffre d'affaires à mettre en œuvre découlant de ce calcul d'avancement.

Dans le cas où la projection en fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en

fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires et réclamations, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions à terminaison sont présentées au passif du bilan.

3.7. Intégration fiscale

La Société est intégrée fiscalement depuis le 01/10/2021. La Société mère intégrante est Face Services centraux.

L'incidence de ce régime en matière d'impôts est la suivante :

- IS qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale : 0 k€
- Impôt comptabilisé : 0 k€
- Déficit reportable avant intégration fiscale : 0 k€
- Déficit reportable depuis l'intégration fiscale : 0 k€
- Impôt groupe intégré fiscalement : 3 321 k€
- Subventions d'impôts (le cas échéant) :

Les comptes courants de filiales entrent dans le cadre d'une gestion normale de trésorerie et figurent donc à ce titre dans les postes « autres créances » et « autres dettes ».

3.8. Dérogations aux principes généraux

3.8.1 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.8.2 Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.8.3 Informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'établit à 10 980 Euros.

Ce montant se ventile comme suit :

Honoraires facturés au titre du contrôle légal	10 980 €
Autres honoraires visés au II de l'article L.822-11	0 €

Cette information est donnée en application de l'article R123-198 9, modifié par le décret n°2009-1487-art.2.

Opération de CASH POOLING

La convention de trésorerie, mise en œuvre dans le groupe FACE, vise à organiser, entre les sociétés participantes, une opération de CASH POOLING, dont la gestion a été confiée au CIC.

Dans le cadre de cette convention, la trésorerie disponible de la société est remontée dans un compte centralisateur ouvert au nom de la société FACE INVEST SAS, les besoins de trésorerie de la société étant, si nécessaire, couvert par prélèvement sur ce compte centralisateur.

A la clôture de l'exercice, la société se trouve en situation soit de créancière du Groupe (trésorerie positive) soit d'emprunteur auprès du Groupe (trésorerie négative).

Au 30 septembre 2023, la société est détentrice d'une dette « cash pooling » de 182 151.40 euros constatée dans les « autres dettes ». Le cash pooling était présenté en « emprunts et dettes financières divers » sur l'exercice précédent.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/09/2023
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	490				490
Total Incorporelles	490		0		490
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	15 122				15 122
Installations générales et agencements	58 757				58 757
Installations techniques, matériels et outillages	19 956	0			19 956
Matériel de transport	274 299	190 368		129 011	335 656
Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 507	29 660			85 167
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Acomptes					
TOTAL Corporelles	423 641	220 028	0	129 011	514 658

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/09/2023
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	490			490
Total 1	490			490
Terrains				
Constructions	14 996	125	0	15 122
Installations générales et agencements	8 570	5 455		14 025
Installations techniques, matériels et outillages	15 523	1 286		16 810
Matériel de transport	275 091	69 089	126 850	217 330
Matériel de bureau informatique, mobilier	72 181	6 374	0	78 555
Emballages récupérables et divers				
Total 2	386 361	82 329	126 850	341 842
TOTAL	386 851	82 329		342 332

4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des provisions.

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/09/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/09/2023
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	194 588		194 588	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	14 984	5 449		20 432
TOTAL		5 449	194 588	20 432

4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 30/09/2023
Matières premières			
Marchandises			
Produits finis			
En-cours de production de biens	1 228		1 228
En-cours de production de services			
TOTAL	1 228		1 228

4.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des Provisions.

4.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 8 868 371 € en valeur brute au 30/09/2023 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	20 432	0	20 432
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 432	0	20 432
ACTIF CIRCULANT :	8 847 938	8 847 938	0
Clients	7 788 018	7 788 018	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	812 014	812 014	
Groupe et associés	13 051	13 051	
Débiteurs divers	214 332	214 332	
Charges constatées d'avance	20 523	20 523	
TOTAL	8 868 370	8 847 938	20 432
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.6. Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients » :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Effets de commerce		
TOTAL	0	0

4.7. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	214 332	137 305
Produits à recevoir CICE		
Clients – Factures à établir	1 314 917	292 733
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte à terme		
TOTAL	1 529 249	430 038

4.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 20 523 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Charges d'exploitation	20 523	5 446
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		5 446

4.9. Créances sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation

Chiffres exprimés en euros	Entreprises liées	Avec lien de participation
Créances rattachées à des participations		
Clients et comptes rattachés	650	
Autres créances		227 383
Total Groupe et Associés		227 383

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Variation	Au 30/09/2023
Capital social	200 000		200 000
Réserve légale	20 000		20 000
Autres réserves	250 000	-250 000	
Report à nouveau	656	-157 533	-156 877
Résultat de l'exercice	-407 533	538 617	131 084
TOTAL	63 123	456 884	520 007

5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1. Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Dotations	Reprises	Au 30/09/2023
Provisions pour litige	168 518	143 326	33 564	278 280
Provisions pour garantie Clients	37 772	28 227		65 999
Provisions pour impôts				
Provisions pour amendes pénalité				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL		171 553		344 279

5.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Dotations	Reprises	Au 30/09/2023
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
TOTAL	0	0	0	0

5.2.3. Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Dotations	Reprises	Au 30/09/2023
Matières premières				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL	0	0	0	0

5.2.4. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2022	Dotations	Reprises	Au 30/09/2023
Poste : Clients douteux				
Poste : Autres créances				
TOTAL				

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	48 742	48 742		
à plus d'1 an à l'origine	82 839	26 702	56 137	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 850 744	5 850 744		
Personnel et comptes rattachés	47 499	47 499		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 266	107 266		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 510 359	1 510 359		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	10 948	10 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	182 151	182 151		
Autres dettes	27 419	27 419		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	300 442	300 442		
TOTAL	8 168 408	8 112 271		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	89 021			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 877			

5.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Fournisseurs	5 323 133	2 992 330
Fournisseurs retenues de garantie	357 383	193 120
Effets à Payer		
Fournisseurs factures non parvenues	170 227	204 291
Valeurs nettes comptables	5 850 744	3 389 741

5.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 226	204 292
Dettes fiscales et sociales	53 269	10 418
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
DETTES	223 495	214 710

5.6. Comptes de régularisation

5.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Produits d'exploitation	300 442	55 288
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	300 442	55 288

5.7. Dettes sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation

Les montants concernant les entreprises liées correspondent à :

Chiffres exprimés en euros	Entreprises liées	Avec lien de participation
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés	245 190	183 512
Autres dettes		182 151
Total Groupe et Associés		365 663

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2023		Exercice 2022
	France	CEE + Export	Total
Ventes de marchandises			
Ventes de produits finis	1 210		-18 339
Production vendue de services	17 940 432		12 252 828
Chiffre d'affaires	17 941 642		12 234 490
%	100,00 %	%	100,00 %

6.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -9 960 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS	2 388	264
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	49	48
Autres intérêts et produits assimilés	2 339	217
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	12 348	3 088
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	12 348	3 088
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-9 960	-2 823

6.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 5 089 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 250	1 333
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 250	1 333
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 161	150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		150
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 161	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		

6.4. Impôt sur les bénéfices

6.4.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices liés à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en €)	Résultat fiscal (en €)	Montant de l'impôt théorique (en €)	Report déficitaire à imputer IS (en €)	Dû	Résultat net après impôt (en €)
TOTAL	131 084	159 076				131 084

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	125 995		
Résultat exceptionnel	5 089		
Participation des salariés			
TOTAL	131 084		131 084

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

6.4.2. Fiscalité différée

BASES	BASES (K€)	IMPOTS (K€)
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :		
Provisions réglementées :		
Déficits reportables	228 267	57 067
Participation		
Contribution sociale de solidarité		
TOTAL	228 267	57 0670

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2023, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2023	Effectif
Cadres	8
Agents de maîtrise, techniciens et employés	5
Ouvriers	8
TOTAL	21

7.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, en premier pallier, dans les comptes de la société SAS FACE SERVICES CENTRAUX Route de Varennes Jarcy 94520 PERIGNY SUR YERRES, puis dans les comptes de la société HESTIA, 140 boulevard Malesherbes 75017 PARIS.

7.3. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
---------------------	--------------	----------------	-------------------------------------	--------------

--	--	--	--	--

7.4. Rémunération des organes d'administration

Les organes de direction ne sont pas rémunérés.

7.5. Engagements financiers

7.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total
Cautions sur emprunts bancaires	
Cautions sur chantiers	3 747 302
	3 747 302

7.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions fournisseurs				
Créances garanties				
	0	0	0	0

7.6. Engagements sur le personnel

7.6.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière des Cadres et ETAM sont estimés à 137 533 Euros ; les abondements versés par la société couvrent les engagements à hauteur de 0 Euros.

Les indemnités de fin de carrière du collège Ouvrier sont prises en charge par la caisse de retraite PROBTP.

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été déterminé en retenant les hypothèses suivantes :

Hypothèses retenues	
Âge probable de départ	65 ans
Table de mortalité	TH-TF 00-02 (2016)
Taux d'actualisation	4,13%
Taux de progression des salaires	2,65%
Taux de turnover non cadre	6,37%
Taux de turnover cadre	4,56%

7.6.2 Participation des salariés

La participation des salariés comptabilisée dans les comptes de l'exercice a été déterminée conformément à l'accord de participation, lequel retient la formule légale de détermination de la réserve spéciale de participation.



Face Aquitaine

Société par action simplifiée au capital social de : 200.000 €
Siège social : 4 rue Nicolas Appert - 33140 Villenave-d'Ornon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023



A l'associé unique de la société Face Aquitaine,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Face Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués tels que décrits dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.144-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 janvier 2024

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Daniel BUCHAUX
040DC660D23E45B...

CERA
Représenté par
Daniel Buchoux

FACE AQUITAINE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 200.000 Euros
Siège Social : 4, rue Nicolas Appert - 33140 VILLENAVE D'ORNON
R.C.S. : BORDEAUX B 344 800 032
SIRET : 344 800 032 00049
Code A.P.E. : 4399 A

AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

✓ Report à nouveau antérieur	<156 876,98> €
✓ Bénéfice de l'exercice	131 083,65> €
	<hr/>
Somme à affecter	<25 793,33> €
En :	
✓ Report à nouveau	<25 793,33> €
	<hr/>
Comme ci-dessus	<25 793,33> €

A l'issue de cette affectation de résultat, l'associé unique constate que la société a reconstitué la totalité de ses capitaux propres.

Cette affectation a été votée par l'Associé Unique par décision en date du 30 janvier 2024, dans sa deuxième décision.

**Photocopie Certifiée
Conforme à l'Original**

